L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 MARS 1858

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Co. Editeurs-propriétaires : G. F. WEISSE, E. DUFOUR, E. DUVERGER, B. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 17 MARS 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

BLACK,

ROMAN PAR ALEXANDRE DUMAS.

Les personnes qui voudraient prendre l'Abeille à la semaine pour lire le beau roman d'ALEXANDRE DUMAS, que nous publions en ce moment, recevront, en s'adressant aux porteurs, les chapitres de BLACK qui ont déjà paru.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] — Marchandises sèches, [illegible]

[illegible] — Chapeaux et 1003 caisses chaussures.

[illegible] — Bananes, ananas, cocos.

[illegible] — Installations de magasin.

[illegible] — Vin de Bordeaux en barriques et [illegible]

Rapport d'un comité spécial.

Bien que les travaux du Congrès soient d'un très vif intérêt, la presse est [illegible] signaler. Ce n'est pas néanmoins [illegible] certaine répugnance, car il n'est question que du Kansas dans la législature [illegible]. Une dépêche que nous avons publiée dernièrement, n'annonçait-elle pas que, tant dans la Chambre qu'au Sénat, les honorables représentans du peuple se disposaient à prononcer encore *soixante-quinze* discours sur les affaires du Kansas? C'est au point que le nom de ce malheureux territoire finira par devenir odieux aux lecteurs de journaux. Il nous faut cependant parler du rapport que M. Stephens a dû présenter à la Chambre, au nom d'un comité spécial de treize membres qui avait été chargé d'étudier sous toutes ses faces la question du Kansas. Le comité a consciencieusement rempli cette tâche. Il a examiné la loi ordonnant le recensement de la population du territoire, la loi ordonnant la convocation d'une convention, le mode d'enregistrement et l'application du recensement, l'organisation de la convention, la constitution rédigée par cette assemblée, le mode de ratification, la déclaration officielle du vote, etc., etc.

[illegible] rapport, s'est fait régulièrement et selon le vœu de la loi. La constitution présentée au Congrès est l'œuvre des [illegible] du Kansas, et leur droit à faire partie de l'Union, en qualité de citoyens d'un [illegible] libre et souverain, est incontestable.

Le comité démontre la fausseté de certains principes avancés par M. Walker, ex-gouverneur du territoire. Celui-ci prétend qu'une constitution n'est valide et ne lie les citoyens qu'autant que ceux-ci l'ont ratifiée par leurs suffrages. La souveraineté émane [illegible] du peuple, mais s'ensuit-il que ce peuple ne puisse la confier aux mandataires qui le représentent? La moindre loi est ainsi bien qu'une constitution l'œuvre de la puissance souveraine dont les citoyens [illegible] sont investis. Or, du moment que [illegible] de décréter une loi quelconque est [illegible] à une assemblée législative, celui de [illegible] une constitution peut l'être également à une assemblée constituante. Aucune des constitutions des anciens Etats, à l'exception de celle du Massachusetts, n'a été soumise à l'approbation du corps électoral. [illegible] constitution des Etats-Unis elle-même a été acceptée par des conventions d'Etat, [illegible] sanctionnée directement par le peuple. [illegible] a été introduit des amendements [illegible] ratifiés par les législatures des [illegible]. Si la doctrine de Walker [illegible] constitutions et les lois de la plupart des Etats de l'Union seraient frappées [illegible].

[illegible] s'étend ensuite sur les questions de détail, telles que l'enregistrement des [illegible] la répartition des membres de la convention. Il réfute l'objection tirée de la [illegible] de dix-neuf comtés. Il [illegible] au Kansas que trente-quatre comtés [illegible] vingt-un de ces comtés avaient [illegible] représentans à la convention. Des treize [illegible] point représentés, neuf n'est [illegible] population insignifiante, et dans sept [illegible] n'a pas été reçu au mois de [illegible] un seul bulletin contre la [illegible]. Le huitième et le neuvième [illegible] donné cent voix. Dans les quatre autres comtés, il n'y a pas eu d'enregistrement, c'est que les personnes chargées [illegible] un trouvé une opposition qui [illegible] de renoncer à ce travail, et il [illegible] d'ailleurs reçu, aux élections de [illegible] que deux cent trente-cinq suffrages. [illegible] mêmes élections, cinq comtés—Leavenworth, Atchison, Douglas, Doniphan et [illegible] ont donné cinq mille cent dix-huit [illegible] chiffre de suffrages équivalant à [illegible] de ceux reçus contre la [illegible] pourtant l'enregistrement [illegible] dans ces comtés qui, en outre, [illegible] dans la convention trente-six [illegible] soixante dont se composait cette assemblée. Puisqu'ils étaient, prétendent-ils, hostiles à la constitution, pourquoi [illegible] envoyé à la convention des hommes [illegible] eussent donné une charte différente? Ils [illegible] dans l'assemblée constituante [illegible] des suffrages, moins [illegible]. Leur abstention ne saurait donc [illegible] légale de la convention.

[illegible] du Kansas agréent-ils la constitution de Lecompton? Il faut pour le savoir [illegible] rapporter au scrutin de janvier. [illegible] démontre que la constitution a [illegible] par une majorité énorme des [illegible] qui ont pris part au vote. Ces [illegible] doivent être considérés comme [illegible] citoyens du Kansas. Les habitants qui se sont abstenus de voter se sont [illegible] par là dans la catégorie des individus [illegible] émigré dans le territoire pour y semer la discorde et y entrenir de funestes [illegible]. Ce sont pour la plupart des gens [illegible] au lieu de prêter main-forte à [illegible] se sont insurgés contre elle.

[illegible], jour fixé pour l'élection des [illegible] d'Etat en vertu de la constitution, plus de douze mille électeurs se sont présentés aux polls. Il est donc clair que les [illegible] au moins des électeurs du territoire ne condamnaient pas la constitution, puisqu'ils l'ont acceptée comme base de leurs suffrages en participant à la désignation des fonctionnaires. Le comité de la Chambre termine son rapport en recommandant au Congrès de recevoir immédiatement le Kansas dans l'Union, et nous croyons pour notre part que les Chambres ne pourraient adopter aucune mesure qui fût plus agréable au peuple.

DUEL.—Les journaux de Mobile rendent compte du duel qui a eu lieu lundi dernier entre le capitaine Maury et le capitaine H. A. de Rivière. Les combattants, armés de revolvers de marine, étaient placés à douze pas de distance et pouvaient marcher l'un sur l'autre en tirant. Deux coups de feu seulement ont été échangés; la première [illegible] est venue s'aplatir sur une pièce d'or de vingt piastres que M. de Rivière avait dans la poche droite de son gilet; la seconde l'a atteint à la joue et s'est logée dans le [illegible]. La blessure n'est pas dangereuse.

PENDULE PERPENDICULAIRE. — Nous remarquons depuis deux ou trois jours, dans la montre de M. S. Fournier, une pendule perpendiculaire inventée et fabriquée par cet ingénieux mécanicien. En attendant que nous cherchions à étudier, pour nos lecteurs, le mécanisme de ce nouvel instrument, nous croyons devoir enregistrer l'innovation, sous bénéfice d'inventaire, et engager les amateurs à aller voir cette belle pièce d'horlogerie. Constatons en outre, qu'en dehors du système perpendiculaire appliqué aux heures, secondes et minutes, il y a encore dans la même pendule, quatre cadrans circulaires donnant aussi l'heure de différentes villes du monde et un système de calendrier marquant les mois, les dates et les jours de la semaine : le tout mû par l'électricité.

CONCERT DE MME FREZZOLINI—C'est ce soir qu'a lieu le troisième concert de Mme Frezzolini. L'éminente artiste chantera un air du Trovatore, un air de Don Giovanni, la polonaise de Linda, la sérénade de Schubert, et avec Mme Strakosch un duo des Noces de Figaro, et un duo du Stabat Mater. Mme Amalia Patti Strakosch chantera "Home, sweet home," "Say yes, Pussy," un air de Roméo et Juliette et le Rataplan.

Mme Frezzolini ne sera pas seulement secondée cette fois par les artistes qui se sont fait entendre à ses deux premiers concerts : nous aurons aussi l'occasion d'applaudir M. Herman Brown, le célèbre violoncelliste.

HUILE DE GRAINES DE COTON CLARIFIÉE.—MM. Blanchin & Giraud, 44, Vieille Levée, [illegible] aujourd'hui dans nos colonnes [illegible] ont une forte quantité d'excellente huile de graines de coton, et qu'ils sont prêts à vendre aux familles et au commerce. Cette huile qui provient de la grande fabrique de la rue Bienville, est supérieure à toutes celles de même nature qui ont été jusqu'ici sur le marché de la Nouvelle-Orléans.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe

DE CINQ JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVEE DU NORTH-AMERICA.

LE COTON EN HAUSSE.

NOUVELLES DIVERSES.

Portland, 16 mars — Le steamship North America vient d'arriver, avec des nouvelles de Liverpool de cinq jours plus récentes, il a quitté ce dernier port le 3.

Le steamship Arabia est entrée 28 dans le même port.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Liverpool, 28 février—Le marché au coton était ferme, mais languissant par suite du défaut d'approvisionnemens. On a noté une avance de 1/8.—Les ventes, pendant les trois jours précédant le départ du North America, ont été de 21,000 balles, dont un millier pour l'exportation et 2500 pour la spéculation.—Les avis de Manchester sont favorables aux détenteurs, lesquels ont demandé une hausse.

Le marché aux céréales est lourd avec des tendances à la baisse.

Les provisions sont très-lentes.

Quant au marché monétaire, il a éprouvé une baisse sur les consolidés, cotés de 96 3/4 à 96 7/8.

NOUVELLES GENERALES.

ANGLETERRE—Le comte Derby a été installé officiellement à la tête du cabinet. Dans son discours d'inauguration, le nouveau ministre a parlé de la nécessité qu'il y avait à cultiver des relations amicales avec la France, de ces relations dépendant la prospérité nationale.—Relativement aux affaires de la Chine, Canton est maintenant au pouvoir des forces alliées, et tout porte à espérer qu'une paix prochaine s'en suivra.—Le comte Derby pense qu'un projet de loi doit être présenté pour la modification de la politique dans les affaires de l'Inde.—La discussion de projets de réformes du parlement doit être renvoyée à la session prochaine.

FRANCE — Les conspirateurs condamnés pour avoir attenté à la vie de l'empereur en ont appelé de la sentence.

INDE—Des lettres sont arrivées de l'Inde, d'une semaine plus récentes, mais elles contiennent des avis sans importance.—Le général Campbell se préparait à marcher sur Lucknow.

Cinq jours plus récents d'Europe.

Suite des nouvelles par l'America.

Affaires politiques—Marchés.

Portland, 16 mars—Le steamship North-American vient d'arriver avec des nouvelles d'Europe de cinq jours plus récentes.

COMMERCIAL—Liverpool, 3 mars—Les marchés sont généralement sans activité. Les céréales maintenaient leurs prix, mais étaient calmes. La farine est cotée : Western canal 20 s. 6 à 22 ; Ohio 24 à 24 6 ; blé rouge 5 s. 11 à 6 s. 2 ; blanc 7 à 7 s. 6 ; mais jaune 34, blanc 34 s. 6. Le bœuf et le porc sales languissants ; jambons soutenus ; graisse peu demandée ; sucre ferme ; café et riz calmes.

Marché monétaire—Le *Times* du 2 au soir, dit que les stocks languissaient, et les transactions au comptant étaient un peu plus fortes.

A la Banque d'Angleterre les demandes d'escompte étaient faibles, quant au montant et au nombre des personnes. L'or affluait à la Banque.

Les avis commerciaux venus de l'Inde étaient d'une nature favorable.

NOUVELLES POLITIQUES.

M. Darby, dans son discours qu'il a lu à la Chambre des Lords, a exprimé l'opinion qu'il est du devoir du gouvernement de chercher à pacifier l'Inde par des mesures pacifiques, bien que le succès des armes britanniques ne puisse être mis en doute. Il est en faveur du rétablissement des relations pacifiques avec la Chine et insiste, en outre, sur la nécessité de continuer les relations amicales avec la France. Il pense que la tranquillité de l'Europe dépend de la vie de Louis-Napoléon. Il a stigmatisé la tentative d'assassinat et a déclaré que c'était un acte infernal et atroce. Il est loin de penser que l'Adresse des colonels français soit l'expression des sentiments de l'armée.

Lord Stratford s'est démis de ses fonctions d'ambassadeur en Turquie.

Le correspondant du *Times*, à Paris, lui dit que lord Malmesbury a répondu au comte Waleski, et que sa réponse, par le ton et les sentiments, était digne d'un ministre anglais.

On a suspendu l'action du bill sur les conspirations, jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles de France.

Sir John Napier a été nommé chancelier d'Irlande sous la nouvelle administration.

Le steamship City of Manchester est arrivé à Plymouth, venant de l'Inde.

Le clipper Donald McKay est arrivé d'Australie avec £100,000 en espèces.

L'Avondale, allant de Liverpool à New-York, s'est brisé sur les bancs Arklow, côtes d'Irlande ; l'équipage s'est sauvé.

La compagnie Cunard annonce qu'elle aura une ligne semi hebdomadaire de steamers à hélices, entre l'Angleterre et l'Amérique. Cette nouvelle ligne sera inaugurée par le départ de l'Alps, le 17 mars.

FRANCE.—Les généraux Changarnier et Bedeau ont, par un édit, été rappelés de l'exil et autorisés à rentrer en France.

On assure que la sentence portée contre Rudious, le conspirateur, a été commuée en une peine de travaux forcés à vie.

On prétend que la vie d'Orsini sera épargnée, mais on doute de cette nouvelle.

Un code de lois pénales pour la "sûreté publique" a été adopté à la majorité moins une voix.

La maison Marc, Prabele & Co et plusieurs autres fortes maisons de Marseille, ont fait faillite. Leur passif, terme moyen, s'élève à vingt millions de francs.

ITALIE—Des arrestations politiques continuent à se faire à Gênes. Les troupes sont sans cesse prêtes à agir, car l'on craint de voir éclater une conspiration de républicains.

Un navire de guerre est mouillé en face de la ville et ses pièces sont chargées à mitraille et menacent les habitans.

TURQUIE—La Porte promet pleine satisfaction et des rétributions pour les outrages commis sur les missionnaires à Jaffa, dans l'Asie Mineure.

INDE—Une dépêche arrivée à Londres, le 2 mars, et envoyée par la compagnie, dit qu'Outram a été assailli par les forces combinées des rebelles. Des renforts ont été envoyés pour secourir ce poste.

Sir Hugh Rose a défait les rebelles à Rampotah ; après s'être emparé de la formidable forteresse d'Arrali il a marché sur Forcetal.

Les autorités civiles à Delhi ont été réinstallées, et un peu d'ordre commence à régner ; mais il est nécessaire d'avoir encore d'autres renforts de troupes européennes pour rétablir la confiance des Anglais.

Nouvelles de Washington.

Washington, 15 mars—Une tentative faite au Sénat pour prendre un vote sur la question du Kansas, a duré toute la nuit. Dans le cours des débats, M. Cameron a accusé M. Green d'avoir avancé des faits qui n'étaient pas vrais. En réponse, M. Green lui a dit qu'il était un menteur. Le président les a rappelés à l'ordre. M. Cameron a fait ses excuses au Sénat, tout en soutenant qu'il ne croyait pas avoir tort. M. Green a répliqué, et a dit que hors de la Chambre il lui appliquerait d'autre épithètes.

Le Sénat s'est ajourné à six heures du matin.

Washington, 15.—Les Républicains ont consenti à ce que le vote sur la question du Kansas soit pris lundi prochain, mais veulent que la session soit prolongée.

MM. Green et Cameron ont fait leurs excuses au Sénat.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Bâton-Rouge, 16.—Le bill pour fermer le bayou Plaquemines a été adopté au Sénat, à sa dernière lecture.—Oui, 14; non 16.

Le bill pour la nomination des pilotes et le bill allouant $10,000 au maintien des armements de l'Etat (une partie de cette somme devant être allouée aux artilleurs de la Nlle-Orléans et de Donaldson) ont été également adoptés.

Un bill, venant de la Chambre, et allouant $50,000 pour des machines &c. à l'usage du Pénitentiaire, a été chaudement discuté et référé au comité du pénitentiaire.

A la Chambre, le bill pour changer les actions du Southern Bank, a été adopté.

Le bill pour enlever aux traites à vue le privilége des trois jours de grâce, a été renvoyé indéfiniment.

SECONDE DEPECHE.

Le bill des pilotes a été rejeté au Sénat.

Le vote pour définir le compromis sur la loi des élections a été reconsidéré à la Chambre, et la question est encore pendante.

Durant la séance du soir, le bill sur le pénitentiaire a été adopté avec des modifications.

A la Chambre, on a reconsidéré aujourd'hui le bill sur les jours de grâce des traites à vue. Le bill pour incorporer le Collége Commercial de Dolbear a été adopté.

Marchés—Cincinnati, 16—Le marché aux farines est actif. Les provisions sont sans changements.

New-York, 16—Le marché au coton est ferme—Vente de 3,000 balles. Le blé, le mais et le porc languissent. La farine et le tabac se soutiennent. Le sucre vaut 5 1/2 ; le café 10 1/2 à 11 cents.

Steamboats descendant le fleuve.

Vicksburg, 16 mars — Antelope [minuit] Empress [7 heures A. M.].

THEATRE D'ORLEANS. — La reprise de la *Reine de Chypre* est annoncée pour demain, jeudi, et la représentation sera au bénéfice d'un des artistes dont le concours a été le plus utile à la direction du théâtre d'Orléans. Le talent de M. Rauch et ses services lui donnent droit à la gratitude du public, et nous espérons que celui-ci lui en donnera demain une preuve éclatante. Le bénéficiaire chantera le rôle de Lusignan. M. Junca remplira le rôle d'Andrea.

EXPOSITION DE PEINTURE. — En annonçant l'ouverture de la belle exposition de tableaux de M. Galvani, nous avons commis une erreur que nous devons corriger, en rétablissant d'une manière correcte l'adresse de la galerie—No. 53, rue St-Charles. L'admission est gratuite.

CONDAMNATION A MORT.—Le *Courrier des Opelousas* nous apprend que l'esclave John, appartenant à Mme Barguières et accusé d'avoir attenté aux jours de M. Omer Babin, vient d'être condamné à mort. L'exécution a été fixée au 6 avril et aura lieu dans l'enceinte de la prison de paroisse.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Réunion à sept heures. Six membres sont présents. M. Summers occupe le fauteuil.

Message du maire annonçant que la Cour Suprême a maintenu le décret de la Cinquième Cour de District relativement au partage de la succession McDonogh. Le maire parle de la nécessité de nommer un commissaire et de s'assurer du legs de M. John D. Fisk, qui s'élève à $20,000.

Second message du maire refusant de sanctionner la résolution du Conseil qui autorise M. Morat à faire des ascensions sur le Tivoli Circle.—Le veto est maintenu.

Plusieurs résolutions des Assistants sont adoptées.

Résolution relativement au "Touro Alms House."—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution des Assistants au sujet de réclamations, par la ville, de terres appartenant à la succession McDonogh, et situées dans la paroisse St-Jacques et dans d'autres paroisses.—Adoptée.

Résolution des Assistants nommant un comité chargé de prendre en considération le plan proposé par le Maire pour administrer les nombreuses propriétés qui viennent d'être ajoutées à celles de la ville—Adoptée.

Résolution autorisant le commissaire des rues à faire placer des reverbères près les bâtisses Marigny—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution abrogeant celle qui autorise la vente de la maison de pompe du "Young America"—Adoptée.

Résolution demandant au Maire d'écrire à l'Hon. Edward Everett, de lui offrir l'hospitalité de la ville et le prier de donner aux citoyens l'occasion d'entendre sa lecture sur le caractère de Washington—Adoptée.

Le conseil s'ajourne.

ALDERMEN ASSISTANTS—Réunion à sept heures—Dix membres sont présents—M. Magioni occupe le fauteuil.

Le trésorier annonce, dans son rapport hebdomadaire, qu'il reste en caisse une somme de $163,086.

Deux amendements des Aldermen à la résolution au sujet de la somme ($12,000) que doit la ville à M. Randolph, propriétaire du ferry du Troisième District, sont adoptés.

Résolution autorisant les wharfingers de cette partie de la ville située entre les rues St-Louis et North Market à empêcher le départ de bateaux des wharves où leur fret a été débarqué—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution autorisant le voyer à ordonner à la compagnie du chemin de Carrollton de combler les fossés de la rue St-Charles (autrefois Nayades) et à les niveler—Soumise au comité.

Les deux Conseils se réunissent et élisent M. C. H. Noble inspecteur de bois et de charbon.

Le Conseil s'ajourne.

COUR SUPRÊME—La Cour Suprême a rendu, lundi dernier 15 du courant, les décrets suivants :

James P. Bingay, int, vs Mme M. D. Briagier, app., et F. Malançon & al. vs Mme M. D. Briagier—Le décret de la Quatrième Cour de district d'Ascension est maintenu.

James McClure vs Robert King, app.—Le décret de la deuxième cour de district de Tensas est maintenu.

Pierre Thériot vs John S. Scott, app.—Le décret de la neuvième cour de district de Pointe-Coupée est modifié. Le privilége du vendeur est reconnu.

B. de Santos vs Chas H. Tanney. Appel de la sixième cour de district de la Nlle-Orléans. La nouvelle audition de cause est refusée.

L'Etat vs l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour. Mme veuve J. Lombard demandant un writ de mandamus.—Le rule est mis hors de cour.

Les héritiers de Mary Clark, app. vs Mme Myra Clark Gaines. Appel de la deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans.—Le tribunal renverse le décret et ordonne de nouvelles procédures.

D. Hippolyte Dusuau de Lacroix, exécuteur testamentaire, app., vs Mme Myra Clark Gaines. Appel de la deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans.—Le tribunal renverse le décret et ordonne de nouvelles procédures.

R. E. Haile vs Brewster & Co, app. Le décret de la septième cour de district d'Est-Féliciana est maintenu.

Succession de Sarah Ann Penny; Jas A. J. Foster et sa femme, co-administrateurs, app. vs Solomon Bloom, ex-administrateur, int. Appel de la septième cour de district d'Est-Féliciana.—L'appel est mis hors de Cour.

Dorcini Landry vs Lossfroy Brassat, app. Appel de la quatrième cour de district d'Ascension.—Le tribunal renverse le décret et ordonne une nouvelle audition de cause.

A. P. Bertand, app. vs. Zénon Bloutn. Appel de la Quatrième Cour de District de St-Jacques.—Le décret est maintenu. (Les juges Merrick et Cole n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues).

A. Girand et als., app. contre Hippolyte Mayder et als.—Le décret de la Cinquième Cour de District de Lafourche est renversé. (Les juges Voorhies et Merrick n'ont pas partagé l'opinion de leurs collègues.)

Elizabeth Dickson, administratrice, pp. vs. Beary E. Lyons, tutrice.—Le décret de la Septième Cour de District d'Est Féliciana est renversé.

Robt. J. Baxton vs. J. W. Holditch, app. Le décret de la Septième Cour de District d'Est Féliciana est maintenu.

Succession de Philip Schneider. Henry Temple, administrateur, app. vs. John Pugh, app. et int. Appel de la Septième Cour de District d'Ouest Féliciana.—L'appel est mis hors de Cour.

Henriette Choppin, tutrice, vs. Gabriel Godbold, app. Le décret de la Septième Cour de District d'Est Féliciana est maintenu.

PREMIERE COUR—Les accusés suivants ont été conduits hier devant le juge Hunt : Jerry Hays, accusé du meurtre de l'officier Bird ; Dennis Brady, accusé d'avoir administré une drogue à une femme.

George Bay, accusé d'assaut et batterie ; Peter Denny, d'assaut à main armée ; David Ivan et L. C. Barnard, d'assaut et batterie ; John Poeler, d'assaut et batterie ont été mis en liberté.

Le juge a déclaré forfait le cautionnement de $500 fourni pour répondre de la comparution de Samuel Williams, qui était accusé de tenir une maison dont les autorités avaient eu lieu de se plaindre.

VOLS—Des voleurs se sont introduits dans le magasin de Julius Kurse, rue Victoire, et ont emporté des bijoux évalués à cinq cents piastres.

—On est entré, dimanche soir, chez M. Ramos Zeedon, rue Duxaine, à l'aide de fausses clés. Une montre de prix et divers bijoux ont été volés.

COUR DU RECORDER STITH—John Fitzgerald John McCabey et Michael McMabey ont été envoyés devant la Première Cour de District pour vol de chevaux—Mme Gaynor, propriétaire d'une écurie de la rue des Magasins, et l'on a découvert les chevaux. Il a déclaré que les accusés n'étaient pas à leur coup d'essai et faisaient ce genre de commerce sur une grande échelle.

James Robinson devra bientôt répondre à l'accusation de détournement de fonds et d'abus de confiance. Il a refusé, dit un affidavit, de rendre une traite de $600 que Daniel Jex lui avait confiée pour qu'il la fit accepter par D. M. Payros, rue Vieille Levée.

Wm E. Powell, arrêté dans une chambre du Merchant's Hotel où il s'était caché, a été envoyé devant la Première Cour de District. Cautionnement de $250.

Leonard Willibud devra se présenter devant le même tribunal sous prévention d'avoir volé à un tailleur, rue de la Commune, un portefeuille renfermant de trente à quarante piastres.

COUR DU RECORDER FABRE—Louis Saintand[illegible] a été écroué, hier, par ordre du recorder Fabre, sous prévention d'avoir, à l'aide de faux prétextes, obtenu trente piastres de Francisco Lacosa, rue St Philippe.

Thos Hutchings, accusé de vol de vêtements au préjudice d'Andrew Bradley, rue Gallatin, a été envoyé devant la Première Cour de District.

Ben Webster a dû acquitter une amende, de dix piastres pour avoir joué sur la Levée.

TENTATIVE DE MEURTRE—Le capt F. Leech, de la douane, a été attaqué, lundi soir, en sortant de chez lui, par deux hommes dont l'un a fait feu sur lui. La balle a frappé sa canne. La police n'a pas arrêté les coupables.

VENTE AU PRIX COUTANT.—La maison Adolphe Blache nous prie d'annoncer qu'elle entre aujourd'hui en liquidation, et que pour faciliter la clôture de ses affaires, elle vendra son assortiment de marchandises au *prix coûtant*. Tout le monde connaît la richesse, la variété et le bon goût des articles importés par cette maison, et la décision que nous venons d'annoncer doit nécessairement lui attirer la foule des acheteurs. Les articles reçus par les derniers arrivages d'Europe seront également soumis au même rabais.

MORT DU COMMODORE PERRY.

Le commodore Perry, une des illustrations de la marine américaine, est mort le 4 de ce mois à New-York.

Matthew Galbraith Perry, dit un journal de cette dernière ville, était né dans le Rhode Island, en 1795, et par conséquent âgé de 63 ans. Son père et son frère aîné lui avaient frayé la route, dans le service naval de la jeune république américaine; le dernier, notamment (Oliver H. Perry) avait attaché son nom aux souvenirs de la bataille du lac Erié. [illegible] thew G. Perry fit ses premières armes dans la guerre de 1812, à laquelle il prit une part active. A partir de ce moment, son nom se retrouve à toutes les pages des annales maritimes de l'Union.

En 1819, il choisit sur la côte d'Afrique le point où devait se former la colonie de Libéria. En 1826, il est chargé d'aller chercher [illegible] [illegible]. En 1846, il commanda d'abord en second, puis en chef, l'escadre d'opération dans le golfe du Mexique et prit une part [illegible] à la prise de Vera-Cruz. En 1852 enfin, il dirige la fameuse expédition du Japon.

[illegible]

Le commodore Perry laisse six enfants [illegible] trois fils et trois filles. Une de ses [illegible] mariée à M. Auguste Belmont; une autre à M. John Hone. Un des fils est actuellement [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

BLACK.

IV (*Suite.*)

Le docteur demanda du papier et une plume.

Il n'y avait, bien entendu, ni papier ni plume dans la case.

Le capitaine demanda son nécessaire de voyage.

On le lui apporta.

Il en portait la clé suspendue à son cou.

Le capitaine ouvrit avec précaution, et comme s'il contenait des choses que l'on ne devait pas voir, son nécessaire; il en tira du papier, de l'encre et une plume qu'il donna au docteur, lequel écrivit quelques lignes et demanda qui pouvait porter le billet au [illegible].

C'était un ordre à son aide de prendre dans la pharmacie du brick, et de lui envoyer, à l'instant même, du laudanum, de l'éther, de l'eau de menthe et de l'ammoniaque.

Comme Mahaoual ne pouvait pas donner les renseignements nécessaires aux rameurs, ce fut le chevalier qui se chargea de porter le billet à la barque.

Il donna un louis aux quatre matelots pour qu'ils fissent diligence, et ceux-ci enlevèrent le bâteau qui glissa immédiatement sur la surface unie de la rade, pareil à ces araignées aux longues pattes qui égratignent la surface des lacs.

Puis, il revint à la case.

Le docteur était absent; le chevalier s'enquit où il était allé; il s'était fait, par l'intermédiaire du capitaine, indiquer la rivière.

Le chevalier avait hâte de lui parler à lui seul.

Il se lança sur sa piste, et le trouva dans l'eau jusqu'aux genoux et cueillant une herbe que l'on appelle le poison de rivière.

—Ah! docteur, lui dit-il, je vous cherchais.

Le docteur salua le chevalier et se remit à sa besogne, en homme qui comprend qu'on vient lui demander des renseignements et qui sent qu'il n'en a pas de bien excellents à donner.

—Vous connaissez donc le capitaine Dumesnil? insista le chevalier.

—Je l'ai vu hier pour la première fois à bord du *Dauphin*, répondit le docteur.

—A bord du *Dauphin*! Et qu'allait-il faire à bord du *Dauphin*?

Il venait voir si nous n'avions pas de nouvelles de France, il tenait tellement à parler à l'un de nos passagers, que quoique nous l'ayons prévenu qu'il y avait la fièvre jaune à bord, il a insisté pour monter.

Ces mots du jeune docteur furent un éclair pour le chevalier.

—La fièvre jaune! s'écria-t-il. C'est donc la fièvre jaune qu'a Dumesnil?

—J'en ai peur, répondit le jeune homme.

—Mais de la fièvre jaune, balbutia Dieudonné, tout tremblant, on en meurt.

—Si vous étiez la mère, la sœur ou la fille du capitaine, je vous répondrais—quelquefois—vous êtes homme; vous n'êtes que son ami, je vous répondrai presque toujours.

Le chevalier poussa un cri.

—Mais demanda-t-il, êtes-vous sûr que c'est la fièvre jaune?

—J'espère encore que c'est une gastrite aiguë, répondit le docteur; les premiers symptômes sont les mêmes.

—Et d'une gastrite aiguë, vous le sauveriez?

—J'aurais du moins plus d'espoir.

—O mon Dieu! mon Dieu! fit le chevalier fondant en larmes.

Le jeune médecin regarda cet homme qui pleurait avec les sanglots et l'abondance de larmes d'une femme.

—Le capitaine est-il donc votre parent? demanda-t-il?

—C'est bien plus que mon parent, dit Dieudonné, c'est mon ami.

—Monsieur, dit le jeune homme, touché de cette grande douleur et tendant la main à Dieudonné, du moment où vous vous êtes adressé à moi, vous pouvez être sûr que les soins ne manqueront pas à votre ami. En France, les Français ne sont les uns pour les autres que des compatriotes; à l'étranger ce sont des frères.

—Oh! mon Dieu! mon Dieu! pourquoi est-il allé à bord de ce bâtiment? pourquoi ne m'y envoyait-il pas? S'il m'y avait envoyé, c'est moi qui serais malade et non pas lui; c'est moi qui mourrais et non pas Dumesnil.

Le docteur regarda avec une certaine admiration cet homme qui offrait si simplement sa vie à Dieu, en échange de celle de l'homme qu'il aimait.

—Monsieur, lui dit-il, je vous répète que je n'ai pas encore perdu tout espoir. On peut être aussi bien une gastrite aiguë que la fièvre jaune, et si c'est une gastrite aiguë, avec des saignées nous en viendrons à bout.

—Quel est donc ce passager auquel il avait tant à faire?

—Un de ses amis.

—Dumesnil n'avait pas d'autre ami que moi, comme je n'avais pas d'autre ami que lui, dit mélancoliquement le chevalier.

—Ils ne sont cependant embrassés, dit le docteur, comme deux hommes enchantés de se revoir.

—Et comment s'appelle cet homme? demanda le chevalier.

—Le baron de Chalier, dit le docteur.

—Le baron de Chalier, le baron de Chalier; je ne connais pas cela. Ah! pourquoi ne m'envoyait-il point parler à ce maudit baron de Chalier?

—Parce que, sans doute, dit le jeune docteur avec intention, il voulait lui parler lui-même, parce qu'il ne voulait probablement pas que vous connussiez la démarche qu'il accomplissait; ce qui fait que je vous prierai de ne pas lui dire un mot de mon indiscrétion, attendu que, dans l'état où il est, la moindre contrariété peut lui être fatale.

—Ah! Monsieur, soyez tranquille, dit le chevalier en joignant les mains, je ne lui en soufflerai pas le mot.

On rentra dans la case; le chevalier alla prendre les mains brûlantes de son ami sans s'inquiéter d'autre chose que de l'état dans lequel il était.

—Eh bien! demanda-t-il, comment te trouves-tu?

—Mal. J'ai d'horribles douleurs à l'épigastre.

—Je vais vous saigner, dit le docteur.

Puis s'adressant à la Graverie :

—Chevalier, dit-il, faites bouillir cette herbe dans un litre d'eau.

Le chevalier obéit avec la passivité d'un enfant et l'empressement d'une garde-malade.

Pendant ce temps, le docteur bandait le bras du malade et préparait sa lancette.

Les veines du bras se gonflèrent.

—Chevalier, dit le docteur, laissez le soin de la tisane aux femmes, et tenez la cuvette.

Le chevalier obéit.

Le docteur piqua la veine, mais il y avait déjà un si grand trouble dans l'organisme que le sang eut peine à sortir.

Il s'ouvrit plus profondément.

Cette fois le sang vint, mais noir et déjà décomposé.

Quelques gouttes jaillirent au visage du chevalier.

En sentant la tiède moiteur s'étendre sur son visage, le chevalier se renversa en arrière et s'évanouit.

Le capitaine parut vouloir profiter de la circonstance.

—Monsieur, dit-il au jeune médecin, je suis atteint mortellement, je le sens. Dites, je vous prie, à M. de Chalier, que je lui recommande ce pauvre enfant, dont je vais lui parler, et que je le supplie, si je meurs, de lui faire rencontrer le chevalier de la Graverie, de ne lui en rien dire, à moins qu'il n'y ait pour Thérèse des raisons de la plus haute importance à être reconnue; je le fais juge de ces raisons : m'avez-vous bien entendu et bien compris?

—Oui, capitaine, dit le jeune docteur, qui comprit l'importance de la mission, et je vais tâcher de vous répéter mot pour mot vos propres paroles.

—Et il répéta, en effet, sans y rien changer, et dans la forme ni dans les détails, la recommandation du capitaine.

—C'est bien! dit le malade.

Puis, se retournant vers la jeune fille :

—Mahaouni, dit-il à la Taïtienne, jette de l'eau fraîche au visage du pauvre chevalier.

Mahaouni, qui, accroupie devant le feu et soignant la tisane, n'avait même pas vu l'évanouissement du chevalier, obéit à l'ordre du capitaine avec un empressement qui indiquait l'intérêt qu'elle portait à son élève en natation.

Le chevalier revint à lui juste au moment où le docteur fermait la veine du malade.

La saignée soulagea momentanément le capitaine; mais, vers deux heures du matin, malgré l'emploi de l'opium et de l'éther, les vomissements recommencèrent.

Le docteur jeta au chevalier un coup d'œil qui voulait dire : voilà ce que je craignais.

Le chevalier comprit et sortit pour pleurer tout à son aise.

La journée du lendemain se passa dans des alternatives de bien et de mal.

Cependant, vers le soir, le mal l'avait complètement emporté sur le bien.

Le visage était pourpre, la déglutition presque impossible, les vomissements, bilieux d'abord, étaient devenus noirs et mêlés de sang, et il était facile d'y reconnaître des parcelles de sang décomposé. Le docteur avait retrouvé l'appareil de la saignée, et avait découvert la plaie cerclée de noir.

Il avait pris le chevalier à part, et comme le capitaine avait encore toute sa tête, il avait prévenu le chevalier de l'état désespéré dans lequel était son ami, afin que celui-ci s'occupât des dispositions testamentaires à prendre, et ne perdît pas de temps.

Quant au jeune docteur, il était obligé, disait-il, de retourner, ne fût-ce que quelques heures, au bâtiment; il reviendrait le lendemain, mais [illegible] pour dernier espoir, le [illegible] avait à suivre et dont le principal était [illegible] que possible de relever le moral du capitaine.

La recommandation était inutile; l'homme fort, l'homme de [illegible], l'homme faible, celui qui [illegible].

[illegible] moment où le capitaine s'était [illegible], le chevalier n'avait pas quitté un [illegible] son lit, lui rendait à son tour [illegible] qu'il en avait reçus quand [illegible] et il [illegible] d'une mère, se montrant [illegible].

[illegible]

Il n'y avait qu'un simple contact d'humeur du [illegible].

C'était bien plus maintenant que le docteur avait à ses soins ce pauvre chevalier qu'il n'y avait plus d'espoir. Si le patient [illegible], Dieudonné aurait les [illegible] pendant tout [illegible]. Dumesnil s'apercevait de son mal, et, Dieudonné contenait son [illegible] de douleur; mais, voyant à ne pas savoir que faire [illegible].

[illegible]

Voyons, mon cher Dieudonné, lui dit-il, cesse ces cris, ces plaintes et ces larmes, indignes d'un homme, et laisse-moi te donner quelques conseils sur la façon dont tu dois arranger ton existence lorsque je n'y serai plus.

Aux premiers mots du malade, le chevalier s'était tu comme par enchantement. Dumesnil, qui n'avait point parlé depuis près de deux heures, parlait, et d'une façon si calme, que c'était à croire que Dieu faisait un miracle en sa faveur; mais quand il en arriva à ces paroles :

—Lorsque je n'y serai plus.

Dieudonné poussa des cris de désespoir, se roula sur le lit du moribond, le prenant entre ses bras et accusant l'injustice de la Providence et la rigueur du destin.

Les forces épuisées du capitaine ne lui permettaient pas de lutter contre les exubérances de la douleur de son ami.

Il rassembla tout ce qui lui restait de puissance, et laissa tomber ces mots, d'une voix mourante :

—Dieudonné, tu me tues!

Le chevalier fit un bond en arrière; puis, s'agenouillant et les mains jointes, il se rapprocha du lit, marchant sur ses genoux, et disant :

—Pardonne-moi, Dumesnil, pardonne-moi; je ne bougerai pas; je ne soufflerai pas, je t'écoute religieusement.

Seulement de grosses larmes silencieuses coulaient le long de ses joues.

Dumesnil le regarda quelques instans avec une profonde pitié.

—Ne pleure pas comme cela, mon pauvre camarade; j'ai besoin de toute ma force pour franchir comme il convient à un homme et à un soldat le suprême passage, et ta douleur me déchire l'âme.

Puis, avec une fermeté toute militaire :

—Il faut nous quitter en ce monde, Dieudonné, dit-il.

—Non! non! non! s'écria Dieudonné, tu ne mourras pas! c'est impossible.

—C'est cependant ce à quoi il faut t'attendre, cher vieil enfant, répondit le malade.

—Ne plus te voir! ne plus te voir! Dieu n'est pas si cruel, s'écria Dieudonné.

—A moins que je ne trouve la métempsycose à l'ordre du jour là haut, dit en souriant le capitaine, il faut prendre notre parti de cette terrible séparation, mon pauvre ami.

—Ah! Seigneur! Seigneur! se lamenta Dieudonné.

—Mais je dois avouer que ce n'est guère plus probable que ma résurrection.

—La métempsycose, répéta machinalement Dieudonné.

—Oui, la métempsycose, auquel cas je prie le bon Dieu à deux genoux de me confier la peau du premier chien venu dans laquelle, n'importe où je serai, je te prierai ma chaîne pour t'aller rejoindre.

ALEXANDRE DUMAS.

(*A continuer.*)

[illegible] Ils nous arrive quelquefois de ne pouvoir [illegible]. Nous nous sentons nerveux et faibles; nous éprouvons une affreuse douleur dans le creux de l'estomac; notre front est chaud, notre bouche infecte et notre âme inquiète. Ce sont les symptômes des fonctions irrégulières de l'estomac et de la maladie du foie. C'est alors qu'il faut avoir recours aux AMERS D'HOSTETTER qui excitent l'appétit, fortifient le système et relèvent le malade abattu. Les Amers conviennent surtout aux femmes d'un tempérament faible.

A vendre par tous les marchands et pharmaciens et par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres. 15 mars—6 vdo

[illegible] Mesdames phrénologiques. — Description (*par écrit*) du caractère; conseils relativement aux occupations les plus convenables; défauts et la manière de s'en corriger; manière d'avoir et de conserver la santé; manière d'élever les enfants; le mariage, etc.—Séances, tous les jours, par le Prof. Fowler, dans ses appartements, No 168, City Hotel. Entrée particulière dans la rue du Camp, près Canal.

[illegible] Les personnes qui désireraient consulter le Prof. Fowler sont priées de s'adresser à lui le plus tôt possible, car il ne reste que peu de temps à la Nlle-Orléans et ses consultations sont très nombreuses.

Appartements, No 168, City Hotel.—De 8 heures du matin à 9 heures du soir. Entrée particulière pour les dames, dans la rue du Camp. 15mars—6f

Amers Allemands de Hoofland. [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151 rue de Chartres. [illegible]

Sirop de Davis, composé de racine sauvage de cerisier. [illegible]

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres. Agence générale pour le Sud. [illegible] mars 15,17,19

L'HUILE ELECTRIQUE PRIMITIVE FABRIQUEE PAR LE PROF. DE GRATH. [illegible]

C. H. Waterman, maire. A. Dored, chairman. T. Théard, secrétaire. John R. Hall, chairman. Adam Bahr, trésorier. C. DE BUYS, secrétaire. 16 mars—2t mrd

Magasin de marchandises sèches à bon marché, de DANZIGER, 136, rue des Remparts (près du Cirque),

[illegible]

DECOUVERTE MEDICALE DE KENNEDY. [illegible]

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. 21 et 151, rue de Chartres. 15 mars—15,17,19

Compound fluid extract de Buchu, de Risley. [illegible]

LANGUES MODERNES. L'ANGLAIS, L'ESPAGNOL, LE FRANÇAIS ET L'ALLEMAND, s'enseignent à la grande école pratique DU PROF. MERTTE, 25 rue St Charles. PAR UNE NOUVELLE METHODE. Vieux ou jeunes, [illegible] La pratique seule [illegible] LA TENUE DES LIVRES, ET LES MATHEMATIQUES, [illegible]

[illegible] Le navire NATHANIEL THOMPSON, capitaine [illegible]

[illegible] & Cie [illegible]

[illegible] de Jardins. [illegible]

ATTENTION.

[illegible] Le jour est venu et 10 heures du matin d'aujourd'hui [illegible] Rue de Chartres—Conditions à la vente.

Vente de marchandises riches, Mantelets, Soieries moirées, &c.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises riches, soieries, mantelets, etc., qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au [illegible] Chartres—Conditions à la vente.

[illegible]

Au Public d'Alger.

Je déclare au public d'Alger, et à tous ceux qui aiment la vérité, ce que m'a affirmé le Dr Goodell. [illegible] R. H. TYLER. Alger, 16 mars 1858. 17 mars—2f

Bonne occasion—Pour cause de départ.

A CEDER—Un fonds de librairie situé rue Royale, n° 172, entre Toulouse et St-Pierre. [illegible] AUSSI—Le bail de la maison n° 172 rue Royale [illegible] BEAUX ET BONS LIVRES A BON MARCHE [illegible]

ADOLPHE BLACHE, 66, RUE ROYALE, 66, RUE ROYALE. GRANDE LIQUIDATION, NOUVEAU DEBALLAGE, AU PRIX COUTANT! [illegible] ADOLPHE BLACHE, 66, rue Royale.

Lingerie! Lingerie! AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT. [illegible] ADOLPHE BLACHE, 66, rue Royale.

Bienville Cotton Seed Oil Factory. HUILE de graines de coton clarifiée.—[illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 44 Vieille Levée.

[illegible] MARKS & POLLOCK [illegible]

[illegible] CABALLERO & BASUALDO, 33 Vieille Levée [illegible]

W F VREDENBURGH & Co. No 20 Vieille Levée. [illegible]

[illegible] ANT. CONSA. [illegible]

BUREAU DES CONTRIBUTIONS DE LA DETTE CONSOLIDEE DE LA NLLE-ORLEANS. [illegible]

[illegible]

GRANDE LIQUIDATION!!! GRANDE LIQUIDATION!!! *Position et occasions!!*

[illegible]

BEAUX TAPIS, AU PRIX COUTANT, POUR DU COMPTANT. Afin de réduire notre stock, nous offrons tous nos TAPIS MEDAILLON, [illegible] Tapis de velours, de Wilton et de Bruxelles. AU PRIX COUTANT, POUR DU CASH. On ne demandera que le prix coûtant. Nous appelons l'attention du public sur notre grand assortiment de ETOFFES POUR RIDEAUX, Comprenant damas soie et laine, brocatelle, dentelle et mousseline, corniches, &c. J. D. DAMERON & Co, 17 mars—6f 134, rue du Canal

Les Mites......Les Mites......Les Mites.

Préparation pour les mites. [illegible] Wm McGROTY.

Avendre—Long crédit. [illegible] Le bateau de remorque FASHION, [illegible]

THE LEPAGE, 66, rue St-Louis. [illegible]

F. JACOB DUSSUMIER & CO. GROCERS, 45, 47 et 49, Vieille Levée. 200 [illegible]

[illegible] MORENO BROS. [illegible] 34, Vieille Levée.

GANTS JOUVIN [illegible] J. AUDE. [illegible]

RESTAURANT DU PELERIN, AUGUSTE BROUX, [illegible]

A vendre. Un restaurant situé au centre des affaires [illegible]

Avis de Société. [illegible] FERDINAND GARDELLACH, JUAN ESMERALDA.

Magasin d'habillements confectionnés. [illegible] B. CHAMPAGNE, MARCHAND-TAILLEUR, [illegible]

[illegible] A. ROUSSET & Co. [illegible]

Tabac de Cuba. 160 [illegible] S. DE VISSER & Co [illegible]

Riz de Caroline. 20 [illegible] S. DE VISSER & Co.

Cigares de la Havane. 275,000 [illegible] S. DE VISSER & Co, 74, rue des Magasins

AUX DAMES. [illegible] TH. DEYER, Successeur de G. TABER, 156 rue du Canal, près Dauphine.

AUX DAMES. [illegible] TH. DEYER, Successeur de G. Taber, 156 rue du Canal, près Dauphine.

LANTERNES MAGIQUES [illegible] CHAS. C. DURAND, [illegible] rue de Chartres

THEATRE. [illegible] CHAS. C. DURAND, [illegible] rue de Chartres

[illegible] PAUL JOSE FILS & Co, 37 rue St-Louis

[illegible] LABORDE & ZENNER, No 36 Nouvelle-Levée [illegible]

ROMANS NOUVEAUX. [illegible] J. TACON, 147, rue de Chartres

AVIS AUX FUMEURS DE TABAC HACHE. [illegible]

[illegible] JOSEPH H. MARKS & Co, 45, 46 et 47, Nouvelle Levée [illegible]

AVIS.

M. C. E. GIRARDEY s'est retiré, aujourd'hui, d'un commun accord, de la maison J. A. BEARD & Co. Nouvelle-Orléans, 1er mars 1858. 1mars—1m

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, H. Gardner Smith devient notre associé. J. A. BEARD & Co, Bureau, n° 28, rue des Magasins, et n° 2, Passage de l'Arcade de Banks—[illegible] Nelle-Orléans, 1er mars 1858. 1mars—1m

J. A. BEARD & CO., Encanteurs et collecteurs, POUR la vente de propriétés foncières, esclaves, [illegible] Bureau, n° 28 rue des Magasins, et n° 2 Passage de l'Arcade de Banks—[illegible] 1mars—3m

Avis de Société. J'AI associé, aujourd'hui, M. NICHOLAS J. HORY à mes affaires d'encan et de courtage. Le nom de la maison sera C. E. Girardey & Co. C. E. GIRARDEY.

C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs, estimateurs, courtiers de propriétés foncières et d'actions, et agents en général. BUREAU No 6, ARCADE DE BANKS. S'occupent exclusivement de la vente, de l'achat, de l'évaluation de propriétés foncières, esclaves, actions de banques et autres, marchandises, successions, chargements, ventes par ordre des gardiens du port, et meubles. —Références— MM. Darby & Trémoulet, Col. George Hay, Juge E. F. Dobleux, Col. I. G. Seymour, M. S. Bonsime, MM. Jos. P. Prérot, Patrick Irwin, Williamson Terry, R. S. Moroe, Col. S. S. Sleter. 10 mars—6p

AVIS. F. H. PETITPAIN informe ses amis et connaissances, et le public en général, qu'il reprend les affaires d'encan [illegible] 6 mars—3m

Mousse nouvelle!—Mousse nouvelle!

Vente d'habillemens d'hiver A TRES BAS PRIX POUR DU COMPTANT. NOUVELLES MARCHANDISES Reçues tout récemment, POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ. ALFRED MUNROE & Co., No 34, rue des Magasins, Afin de faire place aux marchandises de printemps et d'été qu'ils commencent à recevoir, vendent, A TRES BAS PRIX, Tous leur stock d'Habillements d'hiver. Les acheteurs sont invités à venir examiner l'assortiment et voir les prix. Nous avons reçu par les derniers arrivages un fort stock de CHEMISES YORK PATENTEES, ce qui fait notre assortiment au grand complet. [illegible] ALFRED MUNROE & Co, 34, rue des Magasins

Ed. FROIDEVAUX, rue de Chartres, No 22, VIENT de recevoir, par le navire Pleiades, des [illegible] 6 mars—6

Hotel des Etrangers à Paris. RUE VIVIENNE. Près de la Bourse, près des principaux Théatres, des Boulevards et du Palais Royal. M. GIRARD a l'honneur d'annoncer aux personnes se rendant en France [illegible]

Café d'Orléans. [illegible] PREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier

AUX AMATEURS DE *Plantes Rares, plantes nécessaires, arbres fruitiers, graines, &c.* H. CHARPIN, HORTICULTEUR ET FLEURISTE, [illegible] Vente et annonce au No 44, rue du Camp, en face rue Gravier. 10mars—2af

A la vraie Renommée DES BELLES PLANTES, DE FLEURS ET DE FRUITS, —RUE DU CAMP No 47— ROUARD, Horticulteur A Versailles, près Paris, et succursale à Marseille, [illegible]

Les Pontchartrain. L'soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il fera DIMANCHE PROCHAIN, [illegible] L. BOUDRO.

Graines de Canaries et de chanvre. 20 [illegible] PABLO GELPI, 120 Vieille Levée.

Vins de Catalogne et de Porto. 100 [illegible] PABLO GELPI, 120 Vieille Levée

Bouchons pointus. 30 balles de 10 milliers bouchons pointus premiere qualité, à vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille Levée

Papier à cigarettes et cartes espagnoles 300 rames papier à cigarette première qualité, marque Timm 25 grosses de cartes à jouer espagnole A vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille Levée

Bouchons pour eaux gazeuses 20,000 BOUCHONS SURFINS réguliers, propres à boucher l'eau gazeuse, en magasin et à vendre par PAUL LACROIX, 18, rue Toulouse 4 mars

ON DEMANDE UN COMMIS PHARMACIEN, capable, sachant le français et l'anglais. [illegible] Poydras, 226, près Circus. 15 mars—3

A VENDRE—Une grocerie, située dans un des bons quartiers du Second District [illegible] rue de Chartres, 111, entre St-Louis et Conti. 13 mars—3

A vendre Un café bien achalandé, ayant une bonne clientèle et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. Il y a aussi une table de billard. [illegible] 11 mars—13f

LEON PIERRE & Ce 82, rue de Chartres, ONT en magasin des deux NOUVEAUX CHEFS de [illegible]

VINS de Bordeaux—[illegible] E. PAILLES, 128, rue Royale.

Importation directe. EDOUARD GUILLOT, No 148, RUE ROYALE, Vient de recevoir par les navires Chess Wheeler, Sewell et Fourdon du Havre : [illegible]

A LOUER—[illegible] U. LABOUISSE & Co. [illegible]

[illegible] ALFRED HEARSEY, 73 rue des Magasins

[illegible] R. M. BARLOW & Co. [illegible]

[illegible] JOSEPH H. MARKS & Co. 45, 46 et 47, Nouvelle Levée

CAMILLE LACOSTE, [illegible]

850 [illegible]

Au Public.

[illegible] Le soussigné se présente respectueusement aux électeurs de la ville de la Nlle Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 2 juin prochain. Signé BENJ. F. HARRISON.

A. JOZWIK. Docteur en médecine, de la Faculté de Paris. CONSULTATIONS ET OPERATIONS CHIRURGICALES. LE Dr JOZWIK offre spécialement ses services à la population allemande, dont il parle aussi la langue. No 118, RUE St PIERRE, entre Bourbon et Dauphine. 15 fev—1an

TOMBOLA Du magnifique Portrait DU GENERAL WASHINGTON, EXPOSE—RUE DE CHARTRES N° 50. LE célèbre portrait original du général Washington, exposé depuis quelque temps au n° 50, rue de Chartres, est mis en Tombola. [illegible] billets à $5 le billet. Chaque souscription recevra comme prime, au moment de sa souscription, une magnifique photographie du tableau. Le tirage aura lieu aussitôt que les billets seront placés et le jour en sera désigné par les journaux. Les habitants de la campagne qui désirent souscrire à cette Tombola devront adresser leur demande à C. DUHAMEL, rue de Chartres, 50

L'ŒIL ET L'OREILLE. SURDITÉ— MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE. Le Dr F. A. VON MOSCHZISKER Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2, Où l'on peut le consulter sur toutes les maladies de l'ŒIL et de l'OREILLE, qui exigent les soins d'un médecin ou d'un chirurgien.—HEURES—9 A. M. à 4 P. M. Pose d'YEUX ARTIFICIELS sans faire éprouver la moindre douleur. Pose de TYMPANS ARTIFICIELS, si c'est nécessaire, en cas de SURDITE. 15 jan—

Demande. UN jeune homme parlant le français et l'anglais désire une place de vendeur dans une grocerie ou une place quelconque. S'adresser au bureau de ce journal. 18 fev

DEMANDE. UNE DAME, qui a acquis une grande expérience dans l'enseignement, désire trouver une place soit en ville soit à la campagne. Elle peut enseigner l'anglais dans toutes ses branches, le français, qu'elle parle bien, et la musique. Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser à A, bureau de ce journal. 26 fev

ERNEST COIGNARD. AGENT pour la vente de vins, liqueurs, etc. sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public. Son bureau est au magasin de MM. Bonis & Lemos, rue Gravier, No 118. 12 février—1m

Pension bourgeoise. LE soussigné, qui demeure avec sa famille dans la rue d'Orléans, No 109, encoignure Royale, reçoit les personnes qui désireraient vivre dans le genre espagnol. Les chambres sont vastes et bien meublées, les repas excellents et le prix modéré. [illegible] O. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON, 134, rue des Magasins, Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays. 20 décem

236 barges riz nouveau de choix, de la Caroline. 1000 caisses bougies de l'Etoile, 4, 5 et 6 à la livre, marques Procter & Gamble, Emery & Son, et Stuble; 250 demi-caisses bougies de l'Etoile, diverses marques. 500 caisses savon Winchester, Engle & Proctor, 300 do hareng. 50 barils huile de lard, preparée pour l'hiver, 300 do farine extra, superfine et fine, 200 paniers huile d'olive de Flagniol, en bouteilles et demi-bouteilles. A vendre par T. JACOB, DUSSUMIER & Co, 45, 47 et 49, Vieille Levée. Agents pour la vente de l'huile de graine de coton de Fink. 24 fév

LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville, VIENNENT de recevoir par le navire Pourleau, du Havre, un grand assortiment de marchandises nouvelles, entre autres : [illegible] LION & PINSARD, 66 & 68, rue Royale, enc. Bienville.

B. JOURDAN, Successeur de M. Bonnabel, IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS, Pharmacien Chimiste, Encoignure Natchez et Tchoupitoulas. [illegible] B. JOURDAN.

[illegible] DUPAUT & Co, 131 rue Royale

Magasin de Tapis. Rue de Chartres, No 12. NOUS avons en magasin un grand et beau stock de tapis, comprenant [illegible] A. BROUSSEAC & Co.

BORNE & DEJEAN, AGENCE DE RECOUVREMENTS Pour les Comtés OPELOUSAS ET ATTAKAPAS. Références—Nouvelle-Orléans : BELLOCQ, NOBLOM & Co, A. ROUSSET & Co, LOUIS CHAUDET. Résidence—à Opelousas. 3 fév—1an v.

Aux malades. LE Dr W. BODENHAMER, M. D., de New-York, étant arrivé à la Nouvelle-Orléans, traitera pendant son séjour en cette ville, toutes les maladies chroniques et autres affections des intestins inférieurs qui seront dans sa spécialité. [illegible] Le Dr Bodenhamer est visible tous les jours à son office, 146, rue du Canal, au second, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Sa résidence est à l'Hôtel St-Charles. Il ne rendra chez les malades qui le feront appeler. Résidence : Au bureau de l'Abeille.

Bottes, Souliers et Brodequins. [illegible] G. W. DUNBAR & Co. 4, rue des Magasins

En débarquement du navire Pourleau: 2 fûts comte du Mont d'Or; 2 do vermouth; 1 do fromage de Gruyère, à vendre par E. DURAND, encoignure St Pierre et Royale

10 [illegible] E. DURAND, encoignure St Pierre et Royale

10 [illegible] E DURAND, encoignure St Pierre et Royale

POMMES—300 barils pommes de choix, en magasin et à vendre par MARKS & POLLOCK, 62 rue Tchoupitoulas

[illegible] P. GUMA, [illegible]

[illegible] PREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier

[illegible] J. LAUSSEURE—Vieux Cognac [illegible] A. GAUSSEN & Co, 25, rue de la Vieille Levée

CHAMPAGNE DELBECK & DE GERMERE. [illegible] FAURES & NORMAN, 28 et 36 rue Royale.

VINS ROUGE ET BLANC, EN CAISSES. 20 [illegible] FAURES & NORMAN, 28 et 36 rue Royale.

LOTERIES DE SWAN & Co. *Autorisées par l'Etat de la Géorgie.* $70,000 POUR $10! [illegible] SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA [illegible] AUGUSTA (Géorgie) [illegible]

Tous les Samedis, dans le mois de mars. [illegible]

PLAN DE LA LOTERIE. [illegible]

Institution de Mme Parent. [illegible]

NOUVELLE REDUCTION POUR CAUSE de DEMENAGEMENT [illegible] C. D. [illegible] & BRO 20 rue du [illegible]

Liquidation forcée. THEODORE DANFLOUS. [illegible]

AVIS. ON offre à toute personne qui peut le désirer, [illegible]

MERCHANT'S HOTEL, [illegible]

A L'ETOILE DU NORD [illegible]

MLLE JULIE a transféré son domicile de la rue des Remparts No 8 à [illegible] Conti et Franklin.

Hotel Verandah Conti. [illegible]

M. GEORGE a l'honneur d'informer le [illegible]

[illegible] TURPIN, CONFISEUR, No. 25, rue de la Vieille-Levée [illegible]

[illegible] Dr KELLY, dentiste, [illegible] rue du Canal

[illegible] P. CORACHE BROTHERS & Co. [illegible] Royale et St Philippe

[illegible] MARKS & POLLOCK, [illegible] rue Tchoupitoulas

TABAC—[illegible] E J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas

VITRES—1000 caisses vitres de grandeurs assorties, à vendre par E J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] E J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas

ESSENCE de gingembre de la Jamaïque, de Brown—[illegible] E J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas

HUILE de foie de morue, [illegible] E J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas

J[illegible] No 60 rue [illegible], près Chartres